

# Rapport d'activité 2017



Crédits photographiques  
Couverture : Phovoir, Direccte, Fotolia  
Intérieur : Direccte de Bretagne, Phovoir, Fotolia, Euréka emplois services, CRTB



## Éditorial

L'ambition de ce rapport annuel d'activité de la Direccte consiste à rendre compte de manière non exhaustive de la diversité des actions menées par ses agents et de l'impact de ces actions sur la vie quotidienne des Bretonnes et Bretons.

Qu'il s'agisse de la préservation des droits des salariés, de l'exigence de conditions de travail et de sécurité conformes au droit, d'accompagnement du développement et des mutations des entreprises, de protection des consommateurs, de respect des règles de concurrence et des délais de paiement entre les entreprises, d'accès à l'emploi des personnes handicapées, des jeunes en difficultés d'insertion ou des demandeurs d'emploi de longue durée ou encore de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les agents de la Direccte ont été présents sur l'ensemble de ces champs, avec motivation et détermination, comme l'illustrent les exemples repris dans le présent rapport.

La mise en œuvre de ces actions nécessite des compétences, métiers et modalités d'intervention diversifiés qui co-existent au sein de la Direccte : gestion de dispositifs, accompagnement, conseil, conception, coordination et mise en œuvre de projets, mais aussi contrôle. Il est important à cet égard de ne pas perdre de vue que la finalité de ces contrôles, dont la légitimité est parfois remise en question, est tout simplement le respect des droits des salariés et des consommateurs ainsi que le maintien d'un contexte concurrentiel loyal et équilibré entre les acteurs économiques.

L'amélioration sensible de la situation économique au niveau national et en Bretagne après une quasi-décennie de récession suscite des difficultés de recrutement qu'il convient d'aborder de manière pragmatique et coordonnée sur les territoires, dans le cadre des Commissions Territoriales Emploi-Formation (CTEF) avec l'ensemble des acteurs territoriaux et institutionnels et la mobilisation des partenaires sociaux. Les moyens financiers conséquents dégagés à partir de 2018 dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences constituent un levier puissant qu'il conviendra d'optimiser dans l'objectif d'une diminution significative et durable de la demande d'emploi.

**Pascal Apprèderisse**  
DIRECTEUR RÉGIONAL

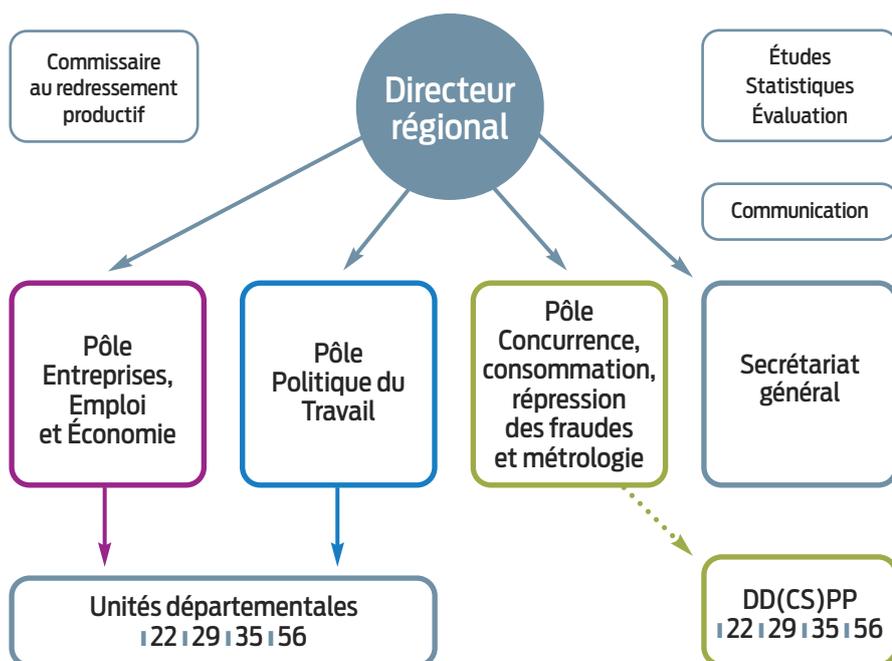
## Sommaire

■ La Direccte Bretagne	page 4
■ Les chiffres 2017 de l'activité de la Direccte	page 5
■ Entreprises, Emploi et Économie	page 6
■ Politique du travail	page 10
■ Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie	page 14
■ Fonctions support	page 17

# La Direccte Bretagne : interlocutrice des acteurs socio-économiques

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Bretagne est une administration régionale de l'État placée sous l'autorité du préfet de région.

Elle pilote au niveau régional les politiques publiques de l'économie, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. La Direccte est l'interlocutrice privilégiée des chefs d'entreprises, des salariés, des partenaires sociaux, des acteurs territoriaux et des consommateurs. Elle soutient l'activité économique et l'emploi ; elle veille au respect des réglementations du travail, de la concurrence, de la consommation et de la métrologie.



## Quelques chiffres

1 unité régionale  
 4 unités départementales  
 419 agents dont  
 263 en unités départementales  
 21,5 M d'€ de crédits  
 d'intervention  
 3,9 M d'€ de crédits  
 de fonctionnement

Organigramme complet sur [www.bretagne.direccte.gouv.fr](http://www.bretagne.direccte.gouv.fr)

## Le Pôle 3E Entreprises, Économie, Emploi

Sa mission recouvre le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur le territoire régional. Elle se décline autour de plusieurs axes :

- Soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- Promouvoir le développement des compétences des salariés ;
- Coordonner le service public de l'emploi et en améliorer l'efficacité, en appui au préfet de région ;
- Participer à la gestion des fonds structurels européens ;
- Assurer le contrôle administratif et financier de la formation professionnelle.

## Le Pôle T Politique du Travail

Pilote et décline au niveau régional la politique du travail portée par la Direction générale du Travail (DGT)

- Promouvoir la qualité de vie au travail ;
- Assurer l'effectivité du droit du travail ;
- Lutter contre le travail illégal ;
- Garantir la protection des salariés ;
- Encourager le dialogue social au sein des entreprises ;
- Piloter et animer la politique de santé au travail.

## Le Pôle C Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Est chargé de garantir la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs. Son activité s'organise autour de 4 missions, assurées par le Pôle C ou par les DD(CS)PP :

- Assurer la régulation concurrentielle des marchés ;
- Veiller à la loyauté des pratiques commerciales ;
- Piloter les actions menées en matière de protection économique et de sécurité des consommateurs ;
- Garantir la loyauté des transactions commerciales ou fiscales réalisées au moyen d'instruments de mesures.

## Les Unités départementales (UD)

Services de proximité pour la mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi et la contribution au développement économique des territoires ; Les UD sont chargées de :

- Contrôler l'application du droit du travail ;
- Renseigner sur le droit du travail ;
- Améliorer la qualité de l'emploi et des relations du travail ;
- Promouvoir les politiques de l'emploi ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- Sécuriser les parcours professionnels ;
- Accompagner le développement local.

# Les chiffres 2017 de l'activité de la Direccte

## Développement économique des entreprises et des territoires

**339** visites d'entreprises effectuées

**238 000 €** consacrés aux pôles de compétitivité

**24** projets FUI portés par les pôles de compétitivité

**59** projets suivis par le RUI  
(1 085 M€ d'investissement – 2496 emplois créés)

**4** dossiers de Prime d'aménagement du territoire  
approuvés en Bretagne, pour près de **2M€** de  
subventions en direction des projets d'investissements  
localisés dans les territoires les plus fragiles.

**45** entreprises accompagnées  
par le Commissaire au redressement productif

**21** plans de sauvegarde de l'emploi  
instruits portant sur 645 suppressions d'emplois

**64** entreprises accompagnées  
par le médiateur des entreprises

## Concurrence, consommation, métérologie légale

**25 993** vérifications effectuées par les agents  
CCRF dans 5664 établissements

**1 838** avertissements

**538** mesures de police administrative

**287** procès-verbaux et amendes  
administratives (385K€ en transactions  
pénales – 1 m d'€ en amendes administratives)

**3 268** instruments de mesure contrôlés dans  
1 362 établissements avec essais métrologiques  
dans 19 % des cas

**224** visites de surveillance des organismes  
dont 4 audits, 63 visites approfondies  
et 157 visites de supervision inopinées

## Emploi Formation professionnelle

**17** missions locales financées  
à hauteur de 8 M €

**8** maisons de l'emploi financées  
à hauteur de 869 000 €

**45** entreprises adaptées  
(1 901 aides aux postes financés  
à hauteur de 27 M€)

**10 991** contrats aidés signés  
(8 723 CAE – 1 186 CIE  
1 082 emplois d'avenir)

**824** agréments de titres professionnels  
(255 sessions d'examen organisées)

**10 956** entrées en formation  
supplémentaires cofinancées par l'État  
dans le cadre de la poursuite du plan de  
mobilisation breton pour l'emploi (32,9 M€).



## Travail

**29 701** demandes téléphoniques  
traitées par les Services de renseignements,  
**6 884** personnes reçues

**13 773** interventions  
de l'inspection du travail

**166** procès-verbaux dressés

**50** sanctions administratives dont  
24 en matière de PSI et 26 pour  
non-respect des droits fondamentaux

**1 621** visites de contrôle  
Lutte contre le travail illégal

**32** services de santé au travail agréés

## FSE

**180 M€** de crédits  
alloués au titre  
du programme 2014-2020  
"Emploi et inclusion" dont  
59 M€ pour la Région

## Contrôle Formation professionnelle

**3 024** organismes de formation dont  
471 nouvelles déclarations d'activités ;  
273 refus.

**39** contrôles pour 13,2 millions d'€  
de masse financière contrôlée



# Entreprises, Emploi et Économie

## Zoom sur des actions 2017

### Développement économique des entreprises et des territoires

#### **Fonds unique interministériel (FUI) pour des projets collaboratifs de R&D**

Plusieurs ministères ont regroupé leurs moyens financiers en faveur des projets collaboratifs de R&D labellisés par les pôles de compétitivité dans un FUI. Le déploiement de ces moyens est mis en œuvre, conjointement avec les régions via deux appels à projets par an.

Chaque année, la Direccte participe à la sélection de nouveaux projets. En 2017, 11 projets labellisés (ou colabellisés) par les pôles bretons ont été retenus pour un soutien de plus de 8 M€. Ces programmes représentent un effort de R&D de près de 37,5 M€.

Trois autres projets, soutenus par les pôles ligériens et comportant des partenaires bretons, ont également été soutenus.

#### **■ Le projet TMS “Terminal Marine Stabilisé”**

Ce projet de 2,6 M€, porté par les pôles Mer Bretagne Atlantique et Images et Réseaux, a été sélectionné au FUI en 2010. Son objectif : répondre aux besoins de communication haut-débit pour des usagers à bord de navires ou d'embarcations en zones côtières. La solution technologique développée, système complet adapté aux usages en mer, a donné naissance à l'appareil Neptulink, commercialisé par la société MVG à Brest. Une démonstration avait été réalisée en 2014 lors du départ de la Route du rhum.

Durant l'été 2017, une étude indépendante a confirmé la pertinence de la solution développée. La performance de l'appareil permet de se connecter en 4G à plus de 20 milles nautiques (37 km) de la côte, au-delà de la limite physique due à la rotondité de la terre.

#### **La Prime d'aménagement du territoire soutient les PME : l'exemple Armor Méca**

Début 2017, l'entreprise Armor Méca présente un projet d'agrandissement de son site de production de Pleslin-Trigavou, pour 13M€ d'investissements sur deux ans et un objectif de 52 créations d'emplois à trois ans.

Forte d'une activité en progression constante, avec un chiffre d'affaires ayant plus que doublé entre 2010 et 2015, l'entreprise

envisage un doublement de ses capacités et de sa surface en 2017. Le projet est d'organiser l'entreprise entre deux bâtiments de production, le premier orienté vers les productions de pièces en aluminium et le second dédié aux autres métaux. A cet effet, quinze machines vont être acquises (crédit-bail) sur la période février-octobre 2017, pour un investissement global de 5M€ sur deux ans. Cet investissement devrait s'accompagner d'une augmentation des effectifs pour atteindre les 170 salariés, et d'une réorganisation des tâches au sein de l'entreprise. Le dirigeant souhaite qu'à terme 80% des salariés travaillent à la mise en production de nouveaux produits et 20% sur de la série (proportions inverses à l'heure actuelle).

Il est à noter que l'entreprise constitue un modèle d'application de la démarche “Industrie du Futur” en Bretagne, avec un positionnement de pointe dans le domaine de l'automatisation de la production et de l'utilisation de machines-outils robotisées. Le dossier de demande de PAT, accompagné et instruit par la Direccte, a permis à l'entreprise de bénéficier d'une subvention de 520 000€. La Direccte a par ailleurs été désignée service instructeur pour le suivi de la convention PAT d'une durée de trois ans.

#### **L'entreprise NOVATECH accompagnée par la Direccte au titre du FNE formation**

Novatech Industrie, dont le siège est situé à Lannion, a son site de production de cartes électroniques à Pont-de-Buis (29) et y employait 191 personnes fin 2016.

Le projet global de l'entreprise s'inscrit dans une démarche de développement et vise à obtenir des gains de compétitivité, par des investissements immobiliers et matériels. Le développement des actions de formation représente un enjeu stratégique.

Dans un contexte de vieillissement du personnel, le projet consiste à former 157 salariés de l'unité du Finistère. Il vise à proposer une remise à niveau et une montée en compétences des salariés, à développer les compétences métiers, favoriser la polyvalence et la flexibilité au sein de l'entreprise dans un contexte de relance de l'activité de l'entreprise.



### Open de l'international, une journée d'information pour les entrepreneurs bretons

La 5<sup>e</sup> édition de l'Open de l'International, s'est tenue à Saint-Brieuc, le 3 juillet 2017. La Direccte y partageait un stand avec la DRAAF, aux côtés de nombreux partenaires : Bretagne Commerce international, Conseil régional, Business France, Bpifrance, Douanes, Conseillers du commerce extérieur, INPI,...

Lancé en 2013 à Rennes, pour marquer la signature du Plan régional d'internationalisation des entreprises, l'Open de l'International a pour objectif de présenter aux opérateurs économiques les dispositifs nationaux et régionaux d'accompagnement à l'international et de leur proposer informations, conseils et contacts leur permettant d'affiner leur stratégie à l'export. À l'occasion de cette 5<sup>e</sup> édition, le premier Prix "VIE Bretagne", lancé par le Comité des conseillers du commerce extérieur et Business France, a été remis à deux entreprises : la SA Jean Hénaff et la Conserverie Gonidec, qui partagent le temps et les compétences d'une jeune femme VIE (Volontaire Internationale en Entreprise) aux États-Unis, depuis novembre 2016.

### Un portail d'information au service des petites entreprises

Dans le cadre de son plan d'action en direction des TPE/PME de Bretagne, la Direccte a proposé, fin 2016, la création d'un portail internet d'information à destination des petites entreprises.

Construit en partenariat, avec la Région, la CPME, le MEDEF et l'U2P, ce portail a été élaboré à partir des besoins spécifiques des chefs d'entreprises en matière de recrutement, formation, développement économique, prévention des risques professionnel..., avec la volonté d'apporter une information gratuite, de qualité et immédiatement opérationnelle :

- en répertoriant leurs principaux interlocuteurs : renseignement, accompagnement, etc.
- en proposant des outils pratiques : fiches juridiques, guides, sites internet, simulateurs.

Le portail [mon-entreprise.bzh](http://www.mon-entreprise.bzh) a été lancé le 25 septembre 2017 par le Préfet de Région, le Vice-président du Conseil régional et les présidents régionaux des 3 organisations patronales



représentatives, en présence des acteurs régionaux de l'écosystème public et parapublic de l'appui aux entreprises.

Après plusieurs mois de fonctionnement, l'outil rencontre un succès certain auprès des chefs d'entreprises qui sont nombreux à le consulter chaque jour.

Afin de prendre en compte des attentes complémentaires, le portail va s'enrichir de nouvelles thématiques dès le printemps 2018.

### Préparation du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

Lors d'un déplacement à Rennes, en novembre 2017, le Directeur Général adjoint du Trésor, Thomas Courbe, a rencontré des chefs d'entreprises de la région, afin d'échanger sur les dispositifs publics de soutien à l'export. Avec l'appui logistique de Bretagne Commerce International, la mission Internationale du Pôle 3E a organisé, à cette occasion, un tour de table avec des opérateurs économiques, PME principalement.

L'échange s'est inscrit dans le cadre de la préparation du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et de la réflexion lancée fin 2017 par les ministères concernés ; l'objectif étant d'apporter des propositions de réformes en profondeur de l'écosystème de l'accompagnement des entreprises françaises dans leur développement à l'international (comme la création d'un "guichet régional unique" pour l'accueil des exportateurs, concept sur lequel la Bretagne est particulièrement avancée).

### Contrefaçon, cyber contrefaçon : comment agir ?

Avec la mondialisation, la contrefaçon touche désormais toutes les filières économiques et tous les produits, du luxe au médicament, du textile aux jouets, des pièces détachées automobiles aux dispositifs médicaux. De plus, la dématérialisation des échanges commerciaux, l'avènement des technologies de l'information et le développement des moyens de paiement électroniques ont ouvert la voie à la cyber-contrefaçon. Toutes les entreprises sont concernées, quels que soient leur taille et leur degré de développement.

Dans le cadre du programme national de sensibilisation des PME aux risques liés à la contrefaçon, piloté par la Direction Générale des entreprises, la Direccte, les Douanes, l'INPI et CCI innovation Bretagne, ont organisé le 7 mars 2017, une session d'information en direction des entreprises.

Cet événement a réuni plus de 80 participants, dont une vingtaine d'entreprises (PME et grands groupes) de nombreux secteurs d'activité.

Au côté du délégué à l'information stratégique et la sécurité économiques de la Direccte, des experts ont présentés les principaux aspects de la stratégie de propriété industrielle et de la lutte contre la contrefaçon. Les moyens de protection juridiques et techniques existants ont été exposés de manière concrète, afin de répondre aux interrogations des entreprises.





## Emploi – Formation professionnelle

### ■ Plan 500 000 formations supplémentaires : l'expérimentation VAE collective

L'expérimentation de validation des acquis de l'expérience (VAE) collective, centrée sur les titres professionnels du Ministère du travail a été mise en place en Bretagne au dernier trimestre 2016 et a pris fin en décembre 2017. Sa mise en œuvre, pilotée par la Direccte, a mobilisé l'AFPA et Pôle Emploi pour sensibiliser et accompagner les demandeurs d'emploi, avec un objectif initial breton de 457 accompagnements.

Quelque 120 ateliers d'information collective ont été réalisés et ont concerné plus de 1 000 demandeurs d'emploi. Sur les 331 dossiers de VAE déposés, 326 ont été déclarés recevables par les Unités départementales de la Direccte. 75 % des certifications visées se concentraient sur 4 titres professionnels : Assistant(e) de vie, secrétaire assistant(e), vendeur(se) conseil magasin, agent(e) propreté hygiène.

Les taux de réussite (encore partiels, car les candidats n'ont pas tous passé les épreuves de validation), sont plutôt satisfaisants : sur les 190 personnes concernées à la fin 2017, 79 % ont obtenu la certification totale de leur titre professionnel.

### ■ Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH).

Pour remobiliser et rassembler, autour d'orientations stratégiques communes, les acteurs de la politique du handicap en Bretagne dans le cadre du PRITH, la Direccte avec l'Agéfiph, le Conseil régional, Pôle emploi, a organisé le 2 mars 2017, un séminaire de réflexion qui a réuni une vingtaine de partenaires.

Quatre axes de travail ont été définis et 15 pistes d'action retenues :

- Faire de la formation un levier pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées ;
- Faciliter et sécuriser les parcours d'insertion professionnelle ;
- Renforcer la sensibilisation des employeurs privés et publics et diversifier leurs réponses à l'obligation d'emploi ;
- Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi.

Les partenaires se sont positionnés sur les groupes de travail qui se mettent en place progressivement.

Forts de cette mobilisation, les acteurs du PRITH signeront en 2018 un accord cadre, actant leur engagement pour favoriser, faciliter, sur tous les territoires, l'accès, le maintien dans l'emploi des personnes handicapées et faire en sorte qu'elles puissent travailler et s'épanouir comme les autres et avec les autres.



### ■ L'insertion par l'activité économique (IAE)

L'IAE a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

En Bretagne, l'IAE regroupe 171 structures : 32 entreprises d'insertion, 10 entreprises de travail temporaire d'insertion ; 90 ateliers et chantiers d'insertion et 39 associations intermédiaires.

Ces structures spécialisées signent des conventions avec l'État leur permettant d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs. La Direccte assure la mise en œuvre du dispositif. En 2017, le montant des aides apportées s'élève à 34 M€. Sur l'année, le secteur de l'IAE a accueilli près de 7 043 salariés en insertion (en hausse de 13,7% par rapport à 2016).



© Euréka emplois services

### ■ Recruter autrement dans les Entreprises d'insertion

Début 2017, les entreprises d'insertion (EI) du bassin d'emploi de Rennes ont signalé lors de différentes instances, leurs difficultés de recrutement. Sous l'égide de l'Unité départementale de la Direccte, un comité de pilotage a été mis en place et une action expérimentale innovante a pu être concrétisée dès le second semestre. L'action s'est déroulée autour de deux évènements :

- en septembre, une matinée d'information à destination des prescripteurs (Pôle emploi, CCAS, CDAS, PLIE) qui a permis aux entreprises d'insertion de se présenter et de détailler les postes à pourvoir.
- en octobre, un forum de recrutement où ont été conviées, via les prescripteurs, toutes les personnes orientées vers l'IAE et plus précisément vers les entreprises d'insertion.

**Résultat de cette première édition :** 42 personnes ont été recrutées pour 63 postes proposés.

Cette action a permis de rapprocher l'offre de la demande, et d'apporter des pistes de réponse à des situations de blocages. En 2018, l'action est renouvelée, avec un élargissement à d'autres prescripteurs : Mission locale et Cap emploi.



© Euréka emplois services

## ■ Journée des initiatives territoriales pour l'emploi (JITE) – 1<sup>re</sup> édition régionale

Le Ministère du travail (DGEFP) organise depuis 2014, une journée des initiatives territoriales pour l'emploi (JITE). Le succès rencontré par cette manifestation nationale a incité la Bretagne à organiser une édition bretonne (1<sup>ère</sup> déclinaison régionale), au Palais des congrès de Saint-Brieuc, le 28 février 2017.

La Direccte et la Région Bretagne souhaitaient ainsi engager une réflexion ouverte et approfondie sur la mutualisation des bonnes pratiques dans le domaine de l'emploi, de la formation et autour de l'enjeu de la sécurisation des parcours.

Il s'agissait de valoriser des démarches collectives innovantes portées par les acteurs des territoires en faisant témoigner ces acteurs et, pourquoi pas, de donner envie à d'autres de les dupliquer, les adapter grâce à un retour d'expériences partagé au sein de différents ateliers.

Plus de 200 participants venus de toute la Bretagne (institutionnels, collectivités, opérateurs de l'emploi, organismes de formation, partenaires sociaux, consulaires...) ont participé à cette journée, articulée autour de 10 ateliers et présentant au total 32 initiatives repérées en région.

Face au succès de la rencontre, la programmation d'une nouvelle édition a été annoncée pour le printemps 2019.



## ■ Contrôle de la formation professionnelle

L'année 2017 a été marquée par la mise en place progressive du Datadock, outil des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) visant à satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière de qualité de l'offre de formation.

Les prestataires de formation professionnelle doivent désormais se doter des moyens pour s'assurer, avant prise en charge du coût des actions de formation professionnelle, de la qualité des prestations mises en œuvre.

C'est dans ce contexte que le service régional de contrôle a poursuivi son activité de contrôle, en ciblant les organismes ayant fait l'objet de signalements de la part de financeurs, et plus particulièrement ceux bénéficiant de prises en charge d'OPCA.

À titre d'exemple, ont pu ainsi être mises à jour les pratiques illégales d'un organisme de formation du secteur de la propreté ayant utilisé de façon illégale le dispositif des contrats de professionnalisation. Cette action, qui se coordonne avec les contrôles plus nombreux des financeurs, illustre une régulation accrue de ce secteur d'activité.



# Politique du Travail

Les services composant le système d'inspection du travail sont chargés de veiller au respect par les entreprises du code du travail et notamment des droits fondamentaux des salariés, qu'il s'agisse du droit à la dignité, des conditions d'emplois, de la protection de la santé et de l'égalité femme-homme. Les priorités de contrôle 2017 s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis 2014. Elles ont porté sur le risque de chute de hauteur, le risque amiante, la lutte contre le travail illégal et les fraudes aux détachements des transfrontaliers, l'égalité professionnelle et le dialogue social.

Les nouveaux outils mis à disposition de l'inspection du travail pour améliorer l'effectivité du droit ont été mis en œuvre à 50 reprises, 24 sanctions administratives d'un montant total de 169 350 € pour non-respect de la réglementation applicable aux prestations de service international et 26 fois pour des infractions portant sur le non-respect des droits fondamentaux pour 146 100 €. Par ailleurs, 6 transactions pénales ont été homologuées en 2017 pour un total de 13 500 euros.

La mobilisation des acteurs du système d'inspection du travail s'accompagne de la mise en œuvre de la politique régionale de santé au travail, qui a pris la forme d'une nouvelle instance dénommée le

“Comité régional d'orientation des conditions de travail” (CROCT), qui réunit les partenaires de l'État en matière de prévention des risques professionnels.

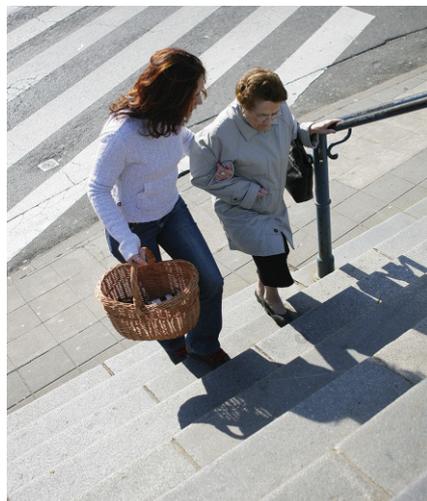
## Zoom sur des actions 2017

### Des actions régionales

#### ■ Réunion régionale de l'inspection du travail

Le pôle Travail a organisé en octobre 2017, une rencontre réunissant à Pontivy les agents des services d'inspection de la région, le parquet général près la cour d'appel de Rennes, les parquets de Lorient et de Quimper, la CELTIF 35 (Cellule de lutte contre le travail illégal et les fraude d'Ille-et-Vilaine), le président de la 5<sup>e</sup> chambre sociale du tribunal administratif de Rennes et la Direction générale du travail (DGT) pour échanger sur la mise en œuvre de nouveaux pouvoirs et l'audition pénale libre. Le protocole breton relatif à la transaction pénale, signé le 26 septembre au parlement de Bretagne, a été présenté pour être décliné localement.

Cette journée a été l'occasion de réfléchir à “l'élargissement du champ des possibles” suite à la parution de l'ordonnance d'avril 2016, le sens de l'action des services de l'inspection du travail, l'articulation des nouveaux pouvoirs entre eux, les relations avec les parquets et le contrôle du juge administratif sur la sanction administrative.



#### ■ Accompagner les particuliers employeurs, les salariés à domicile et l'emploi en Bretagne et Pays de Loire

Une convention de partenariat entre les Direccte et les services des URSSAF de Bretagne et des Pays de la Loire a été signée le 5 décembre 2017.

Elle a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre les signataires, dans l'exercice de leurs compétences respectives, pour renforcer le service rendu en matière d'information et conseils sur le cadre réglementaire régissant les secteurs du particulier employeur et des associations mandataires.

L'URSSAF a, en effet, créé un pôle spécifique (PO'PART) pour la prise en charge des appels CESU et PAJE et la gestion des comptes particuliers employeurs et associations intermédiaires des 2 régions.

Les Direccte ont désigné 2 référents par région pour :

- apporter leur concours à la professionnalisation des conseillers de ce nouveau service,
- leur expertise en matière de sécurisation des documents utilisés (scripts) ;
- construire et formaliser le partenariat avec les relais extérieurs (URSSAF, FEPEM...).

## ■ Prévention des risques professionnels dans le secteur maritime à la pêche

Les Direccte Bretagne et Pays de la Loire et la Dirm-Namo ont réalisé en 2017, un bilan consolidé de 10 ans de prévention des risques professionnels dans le secteur de la pêche professionnelle. Ce travail a été présenté aux professionnels le 1er décembre 2017. Plusieurs tables rondes ont permis aux acteurs du milieu professionnel de s'exprimer sur la prévention des risques professionnels. Des élèves de lycées maritimes des deux régions étaient présents de manière à ce que le partage des enjeux de la prévention touche tous ceux qui sont concernés et au premier chef ces futurs marins.

Le bilan met en lumière le travail effectué par chaque institution, dans des domaines tels que le risque de chute à la mer, l'évaluation des risques, la formation à la sécurité...

La baisse progressive des accidents du travail et l'évolution en profondeur de la prise en compte du facteur humain dans la prévention des risques sont encourageantes. Les acteurs peuvent dorénavant s'appuyer sur ce travail pour construire des modalités de travail renouvelées au service de la prévention des risques professionnels.



© Crfb - GOUNIOT Marie-Julie



## ■ Travaux aux voisinages de lignes électriques : expérimentation d'une application smartphone de détection et de signalement des lignes électriques aériennes (LEA BT et HTA).

Des accidents graves, dont un mortel, sont survenus en Bretagne au cours de l'année 2016, à l'occasion de travaux agricoles au voisinage de lignes électriques aériennes.

Ils ont mis en évidence les circonstances et facteurs de risque aggravants liés aux machines, aux différentes catégories de travaux et à la présence de LEA.

Une réflexion a été engagée entre les organismes de prévention, les organisations professionnelles agricoles concernées, les entreprises chargées de la gestion des réseaux et du transport d'électricité, sur les possibilités de prévenir ces risques (Enedis et syndicats départementaux d'énergie).

Une détection de proximité par système GPS (application Vigilignes pour smartphone) est proposée dans le cadre d'une expérimentation bretonne avec les services d'Enedis. Une cartographie avec localisation GPS des LEA permet notamment l'identification de la ligne et de ses caractéristiques et le déclenchement d'un signal sonore et visuel sur le smartphone du conducteur de la machine.

L'application Vigilignes sera expérimentée dans les Côtes d'Armor par 15 conducteurs de machines agricoles.

## Des actions départementales des services d'inspection du travail

### ■ Sécurité du Téléphérique de Brest

Une démarche de prévention ambitieuse et partenariale qui aboutit à une amélioration de la sécurité d'un système de transport public guidé urbain, l'un des premiers prototypes en France.

Suite à plusieurs dysfonctionnements pouvant entraîner des conséquences graves sur la sécurité des personnels intervenant sur les installations, la mobilisation de l'inspection du travail et des différents acteurs ayant un rôle tant dans la conception du téléphérique que dans son exploitation, ont permis d'agir sur le constructeur.

Celui-ci s'est engagé à ce que des travaux de mise en conformité et d'amélioration de la sécurité de l'installation de transport à câble soient effectués pendant la maintenance de l'équipement en avril 2018.



© Crtb - LE-GALL Mathieu

### ■ Nouvelle ligne du métro rennais

La construction d'une partie de la nouvelle ligne du métro prend la forme d'un viaduc. Une machine spécifique a été conçue pour réaliser cet ouvrage.

Un des éléments de cette machine prévoyait un travail des opérateurs avec des protections individuelles. Or, lors des premiers échanges avec l'entreprise en charge de ce lot de construction, les agents de l'Inspection du travail ont attiré son attention sur la nécessité de privilégier les protections collectives contre les chutes de hauteur, exigence non identifiée à la conception du projet. Suite aux échanges avec l'Inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBTP, le projet a été amendé remplaçant des protections individuelles par des protections collectives.

La Direccte a sensibilisé le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole sur les modalités selon lesquelles la sécurité des intervenants à la construction du viaduc pourrait être garantie, et notamment ceux travaillant sur cet équipement. Le maître d'ouvrage souhaitait également voir précisé son rôle et ses responsabilités sur ce dossier.

La réunion a permis de sensibiliser la collectivité territoriale aux risques professionnels et de renforcer son engagement en matière de sécurité en allouant des moyens supplémentaires au coordonnateur SPS pour exiger de l'entreprise une grande rigueur en ce qui concerne :

- la qualification du personnel, une demande a été faite pour que le personnel affecté au travail sur la poutre ne soit pas du personnel précaire ;
- la formation et les instructions délivrées aux intéressés ;
- le suivi et la limitation de la durée du travail quotidienne et hebdomadaire.



### ■ Hébergement indigne dans les Côtes d'Armor

Lors d'un contrôle de ramassage de cocos de Paimpol, l'inspection du travail est informée par la gendarmerie que plusieurs ramasseurs sont hébergés dans un habitat précaire situé sur une commune voisine.

Le contrôle s'est effectué avec l'appui de la gendarmerie compte tenu de la situation particulière découverte par l'inspectrice du travail à son arrivée sur les lieux : sacs, valises, couvertures, tentes, produits alimentaires... jetés sur le trottoir devant la maison d'habitation et présence de plusieurs personnes en discussions manifestement tendues.

L'audition du propriétaire, présent sur le site, a permis de démontrer que celui-ci avait soumis des personnes, dont l'état de dépendance lui était connu, à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine.

Face à ce constat, l'inspectrice du travail décide en lien avec la gendarmerie d'en avertir immédiatement le maire de la commune afin qu'une solution de relogement soit proposée.

La mobilisation immédiate des différents services et du maire a permis le relogement des ramasseurs de cocos le soir-même, dans un stade avec douche et sanitaire au titre du secours d'urgence puis leur relogement provisoire dans des conditions décentes.

Cette problématique a été abordée lors des réunions de négociation, organisées par la Direccte, avec les partenaires sociaux. Elle a donné lieu à l'organisation d'une réunion avant la campagne 2017, sous l'égide de la Sous-préfète de Lannion, en présence des représentants des producteurs de cocos de Paimpol et des EPCI concernés. L'objectif était de faire un point sur les besoins et l'offre d'hébergement qui pourrait être mobilisée pour les travailleurs saisonniers dont une part importante est domiciliée hors du département des Côtes d'Armor, voire hors région.



## ■ Algues vertes : l'action de prévention menée dans le Finistère

Les trois unités de contrôles du Finistère ont construit en juin 2017 une action de prévention sur la thématique des Algues vertes afin d'alerter sur les risques d'exposition au sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) – composé chimique émis par la décomposition d'algues vertes - à l'occasion du ramassage et du traitement de ces algues.

Les services ont, dans un premier temps, informé les collectivités territoriales concernées de la parution d'une nouvelle version du guide pratique sur les mesures de prévention à mettre en œuvre pour protéger les travailleurs exposés et ont demandé à avoir connaissance des chantiers de ramassage d'algues à venir. Des contrôles ont ensuite été réalisés dans des entreprises de ramassage des algues, une entreprise agricole qui transforme les algues, trois plateformes de traitement et un chantier de ramassage sur une plage.

Bilan de l'opération : Le risque lié à l'H<sub>2</sub>S est plutôt bien maîtrisé et bien appréhendé. Une attention particulière doit toutefois être portée sur les éléments suivants :

■ l'intégration du risque au sein du document unique ;

■ la qualité des équipements de protection (cartouches non adaptées au type de travaux) ;

■ la formation des salariés.

## ■ Un "Référé hygiène et sécurité" concurrentement à un arrêté de péril imminent

Suite à un accident du travail, l'inspection du travail demande au gérant d'une minoterie employant 11 salariés de procéder, dans les meilleurs délais, à des travaux par des entreprises spécialisées et de mettre en sécurité les salariés mais également les riverains, dès lors qu'a été mis en évidence plusieurs risques sérieux dont notamment l'effondrement des murs d'enceinte, du hangar de chargement et du silo.

Face à l'inertie de l'entreprise, un référé a été introduit devant le Tribunal de Grande Instance, qui a fait droit aux demandes de l'inspection du travail :

■ en retirant les salariés présents sur le lieu de travail tant que les risques graves immédiats liés à l'état de délabrement des bâtiments subsistent;

■ en désignant un expert près la cour d'appel de Rennes, chargé d'établir que les bâtiments ne présentent plus de risque avant de permettre la reprise du travail des salariés ;

■ en ordonnant d'engager les travaux sur l'installation électrique pour supprimer le risque d'incendie et d'explosion, et de démanteler le silo, avant la reprise du travail, pour supprimer le risque lié à un possible effondrement.



© Ceva

## ■ Décomptes du temps de travail dans les restaurants du Sud Finistère

Sur les 600 restaurants que compte le sud Finistère, 191 contrôles ont été menés en 2017 sur le thème de la tenue des décomptes du temps de travail\* des salariés. Les employeurs concernés avaient été informés au préalable de la campagne de contrôles à venir.

Lors de la première visite, 91 entreprises disposaient de décomptes conformes et 57 autres tenaient des décomptes ne répondant pas aux exigences réglementaires. À l'issue des contre-visites, seulement 9 entreprises n'ont pas pu démontrer qu'elles respectaient la réglementation (dont 6 entreprises n'employant plus de personnel après la saison).

*\*Les décomptes du temps de travail permettent aux salariés et aux employeurs de prouver les heures effectuées. Cette information sert à établir le nombre d'heures payées et le respect des durées maximales de travail ou des repos quotidiens et hebdomadaires imposés par le code du travail.*





# Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

En 2017, le Pôle C s'est attaché à consolider l'action menée ces dernières années, en faveur de la protection des consommateurs et de la confiance dans l'économie numérique. Les enquêtes se sont inscrites dans une perspective de respect des droits des consommateurs et de préservation de leur pouvoir d'achat. Plusieurs secteurs de la vie quotidienne qui tiennent une place importante dans les dépenses des ménages ont fait l'objet d'un suivi spécifique : l'immobilier, le tourisme, les services à la personne.

En matière de régulation concurrentielle, le pôle C a analysé et effectué une surveillance du fonctionnement des filières, afin de contribuer à préserver l'équilibre des relations commerciales entre les acteurs de ces filières et améliorer la détection des fraudes économiques, dans les domaines alimentaires ou non alimentaires. Les filières agricoles et industrielles qui connaissent un contexte difficile ont fait l'objet d'un suivi particulier en Bretagne.

Le respect des délais de paiement et de l'équilibre des relations commerciales a fait l'objet d'une action renforcée en 2017 et a donné lieu à plus de 80 injonctions correctives et à une dizaine d'amendes administratives.

En matière de concurrence et de détection des pratiques anti-concurrentielles, une attention a été apportée, comme en 2016, aux marchés publics et aux grands investissements propres à la région. Le programme de diversification des contrôles des instruments de mesure utilisés dans les diverses transactions a également été poursuivi.

Dans le cadre des orientations du Programme national d'enquêtes 2017, le Pôle C a piloté les missions de la DGCCRF en Bretagne, y compris les actions menées par les 4 DD(CS)PP, en matière de protection économique, de sécurité et de loyauté.

## Zoom sur des actions 2017

### Concurrence

#### Pratiques anticoncurrentielles

En 2017, 22 indices de pratiques anticoncurrentielles ont été mis à jour par les enquêteurs du Pôle C.

Ces indices concernent tous les secteurs d'activités : les travaux publics notamment dans le cadre des marchés publics, les services, les transports, les produits alimentaires.

Suite à ces enquêtes, dans le domaine touristique et notamment auprès des offices de tourisme de la région et en coopération avec la Direction générale des entreprises, des lettres d'information ont été adressées aux représentants nationaux de 3 fédérations "Gîtes de France", "Clévacances" et "Offices de tourisme", sur leur pratiques d'information en matière de classement des biens immobiliers meublés, destinés aux locations saisonnières. L'intervention a permis de modifier les comportements (documents) susceptibles de relever des dispositions de l'article L420-1 sur le droit des ententes.

Dans le secteur de la distribution des produits régionaux, une injonction a été prononcée à l'encontre des comptoirs de la mer (distributeur) et la Société Ouessantines (fournisseur) pour entrave au libre jeu de la concurrence envers un distributeur concurrent, mettant ainsi fin à cette pratique.

En matière de distribution de produits vétérinaires dans les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, une mesure de boycott a été mise en évidence de la part d'un GIE à l'égard de médicaments nécessaires à l'élevage fabriqués par un laboratoire. Une injonction a été délivrée au GIE afin de faire cesser la pratique.

La DGCCRF a proposé un règlement transactionnel d'un montant de 20 800 €, accepté par le GIE.

#### Pratiques restrictives de concurrence,

Le respect des délais de paiement interentreprises constitue une priorité des services de la DGCCRF. En Bretagne plus 493 actions de contrôles ont été réalisées auprès de 193 établissements.

Ces actions se traduisent par des suites contentieuses qui sont générées dans le cadre de décisions régionales ou nationales.

À titre d'exemple, les assignations lancées par le ministre de l'Économie à l'encontre des entreprises INCA Achats, Intermarché et Casino sur leurs pratiques commerciales.

En matière de sanctions administratives 89 injonctions ont été mises en œuvre et 18 amendes administratives ont été engagées pour un montant global de plus de 1,3 millions d'euros.



© Phovoir

## Métrologie légale

Au cours de l'année 2017, la surveillance du parc des instruments de mesure en service s'est opérée sur près de 3 200 instruments dans plus de 1 300 établissements.

Près de 20% des instruments de mesure ont fait l'objet d'essais métrologiques (balances et postes de distribution de carburant notamment). Environ 10% des instruments contrôlés étaient non conformes, ce qui a donné lieu à 24 amendes administratives pour un montant maximal de 3 200 euros.

### ■ Contrôle des instruments de pesage utilisés dans le domaine de la santé humaine

Cette action a été initiée en 2012 auprès des principaux établissements hospitaliers publics et privés (services de maternité, de pharmacie, de réanimation et de chimiothérapie), des EHPAD, des centres de dialyse et de radiothérapie. La fragilité du public concerné conduit à l'inscrire dans la durée.

En 2017, 9 établissements de santé (4 hôpitaux et cliniques, 3 résidences de repos et 2 EHPAD) ont été contrôlés. Parmi les 80 instruments de pesage présents, 3 ont été refusés.

Ces contrôles sont l'occasion d'explicitier à nos interlocuteurs privilégiés, les ingénieurs biomédicaux, la position nationale actant la responsabilité des praticiens dans le domaine du pesage réglementé médical.

L'opération sera poursuivie en 2018, dans le cadre de l'assistance réglementaire que le service sera potentiellement amené à opérer auprès de l'Agence régionale de santé et des praticiens et ingénieurs biomédicaux.

### ■ Contrôle des compteurs d'énergie thermique utilisés pour la facturation

Une opération nationale de contrôle des compteurs d'énergie thermique utilisés pour la facturation a été menée en 2017. Elle a permis de contrôler les chaufferies biomasse et installations desservies (hôpitaux, logements, piscines, cantines, groupe scolaires...), les cogénérations présentes chez les serristes et les compteurs exploités par des syndicats de copropriétés ou des bailleurs sociaux.

Plus de 500 compteurs ont été ainsi contrôlés en Bretagne. Près de 30 % des installations étaient non-conformes sur le plan technico-administratif.

Les contrôles se poursuivront en 2018.



## Protection des consommateurs

### ■ Faux rabais dans le secteur de la literie

En s'appuyant sur des constats de pratiques promotionnelles récurrentes dans ce secteur, le service "animation-pilotage et réseaux" a proposé de mettre en œuvre une enquête visant à vérifier la loyauté des rabais annoncés par de nombreuses enseignes.

Des contrôles ont été réalisés dans les quatre départements bretons auprès de quarante-cinq établissements parmi lesquels des enseignes nationales généralistes du meuble et des enseignes spécialisées dans le domaine de la literie.

Les établissements contrôlés proposaient de façon quasi systématique des opérations promotionnelles se concrétisant par des annonces de réductions de prix, souvent conséquentes (jusqu'à - 40%).

Les vérifications opérées ont mis en évidence que les prix de références (prix barrés) annoncés n'avaient parfois jamais été pratiqués et que les produits étaient vendus à des prix très proches, voire identiques à ceux remisés.



Ces constatations ont donné lieu à la rédaction de vingt-deux procès-verbaux pour pratique commerciale trompeuse. Les montants des transactions proposées et généralement acceptées par les parquets et les enseignes ont dépassé les 600 000 €.

## ■ L'Opération interministérielle vacances (OIV)

La période estivale constitue un temps fort de la consommation avec un important volume de dépenses cumulé des visiteurs français et étrangers. Chaque été, les services de l'État intensifient leurs contrôles et coordonnent les compétences des différentes administrations pour assurer la bonne information du consommateur, la loyauté des transactions, ainsi que la sécurité la plus rigoureuse des produits alimentaires ou non alimentaires. Sous l'autorité du Préfet de région, la Direccte coordonne le dispositif régional de cette opération.

*Trois thématiques nationales de prévention et de contrôle ont été privilégiées en 2017 :*

- L'hébergement de plein air et l'offre en ligne
- Les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs
- Les services de restauration dans les zones à forte densité touristique (festivals, braderies...)

1 773 contrôles ont été réalisés durant la période estivale.

Le taux de non-conformité constatée lors de ces opérations est d'environ 45%.

## ■ Sécurité des activités dans les centres équestres

Des contrôles conjoints ont été diligentés avec les services de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), auprès des centres équestres afin de vérifier la loyauté de l'information du consommateur et la sécurité des équipements de protection individuelle utilisés.

La quasi-totalité des professionnels contrôlés ont fait l'objet d'un avertissement leur rappelant leurs obligations notamment en ce qui concerne les affichages réglementaires prévu par le code du Sport : équipements de protection individuelle (absence de marquage CE, défaut de conservation des notices d'utilisation, absence de suivi des fiches de gestion).

## ■ Réflexes Seniors :

### 1 guide pratique pour rester consom'acteur

Fin 2017, la Direccte a initié un nouveau travail collaboratif avec la Maison de la consommation et de l'environnement-Centre technique régional de la consommation Bretagne, destiné à informer les Seniors.

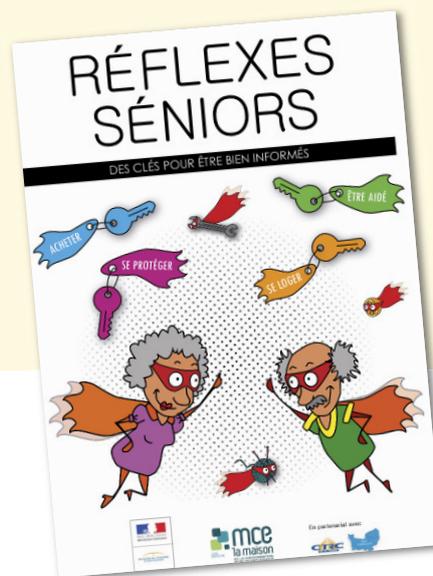
Deux brochures, Réflexes Conso et Réflexes Alimentaires, destinées aux jeunes consommateurs, avaient déjà vu le jour grâce à cette même collaboration.

Le guide Réflexe Seniors est dédié aux seniors mais également aux personnes qui les entourent. Il a l'ambition de leur permettre de rester des consom'acteurs, maîtres de leurs choix de consommation.

Le Sénior consommateur du 21<sup>ème</sup> siècle achète par internet, sur les foires et salons, conclut des contrats d'assurances dépendance, d'assurance vie, de téléassistance, devient particulier-employeur en faisant appel à des intervenants à domicile, etc. Ses actes d'achat ou de contractualisation nombreux et variés, nécessitent quelques mises en garde afin d'éviter que ce public parfois captif ou vulnérable ne devienne victime de pratiques peu scrupuleuses ou abusives.

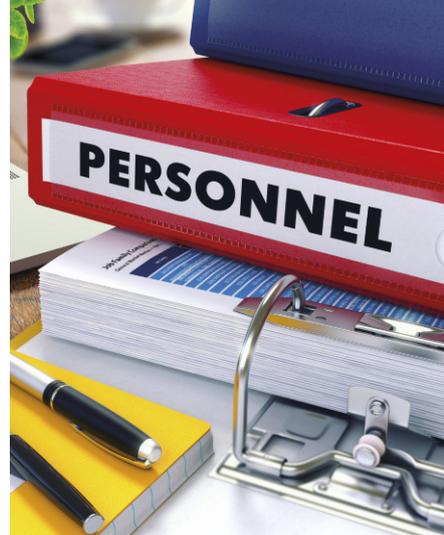
Ces trois guides sont consultables :

[www.mce-info.org](http://www.mce-info.org) et [www.bretagne.direccte.gouv.fr](http://www.bretagne.direccte.gouv.fr)



# Fonctions support

Au sein du Secrétariat général, les fonctions support regroupent les ressources humaines, le pôle finances et fonctionnement et les systèmes d'information. Par leur action au quotidien, les agents du secrétariat général contribuent à faciliter le fonctionnement des services et à fournir aux agents un environnement de travail de qualité.



## Ressources humaines

Le service des ressources humaines, composé de 10 personnes, assure la gestion administrative des 62 agents issus du ministère de l'économie et des finances, des 357 agents issus des ministères chargés des affaires sociales, la budgétisation de la masse salariale (22 880 254 € en 2017), le suivi des effectifs et la mise en place des actions de formation.

Il assure également le secrétariat des instances de dialogue social et veille à la qualité de vie au travail par le versement des prestations d'action sociale. Il gère les demandes d'aménagement ou d'adaptation de poste ou l'application de modalités de travail particulières dont le télétravail.

L'année 2017 a été marquée par l'entrée dans le processus de labellisation diversité / égalité des ministères sociaux. La DIRECCTE Bretagne s'attache à mettre en œuvre les actions préconisées dans le plan d'action égalité professionnelle et promotion de la diversité, dans un objectif de lutte contre l'ensemble des discriminations, et plus particulièrement des discriminations liées à l'âge, au handicap, au sexe et aux absences de longue durée.

Le service des ressources humaines, particulièrement impliqué dans cette mise en œuvre, veille à la traçabilité des actes RH par l'application de procédures, notamment en matière de recrutement et de sensibilisation des agents.

## Finances et fonctionnement

Le Pôle assure d'une part le fonctionnement courant des services et d'autre part la gestion budgétaire et comptable des dépenses de la Direccte.

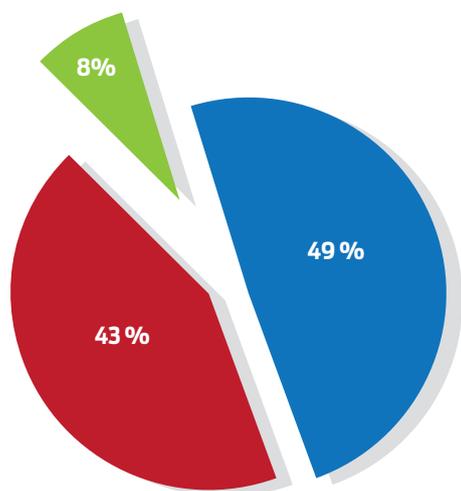
En 2017, le montant des crédits de fonctionnement utilisés par la Direccte s'élève à 3,88 millions d'euros.

Le service assure la régularité comptable et budgétaire des dépenses de fonctionnement, mais également des dépenses d'intervention à destination des structures subventionnées par la Direccte.

En 2017, plus de 5 600 actes de gestion ont été traités par le service, dont plus de 800 commandes, 700 dossiers de subvention et 2 000 demandes de paiement.

Le taux d'anomalies corrigées par le service, dans le cadre des procédures de contrôle interne, est d'environ 10%.

Le Pôle participe également au traitement des recettes non fiscales émises par la Direccte (amendes administratives, reversements d'indus, avoirs, condamnation aux dépens) : près de 200 dossiers ont été validés dans l'année.



Répartition des crédits de fonctionnement 2017

- Autres (conditions de travail, prélèvements CCRF, études, communication)
- Dépenses liées aux bâtiments
- Fonctionnement courant



## Systèmes d'information

L'Équipe des systèmes d'information et communication (ESIC) Bretagne est constituée de 10 agents répartis sur la région. Elle a en charge la maintenance d'un parc informatique d'environ 450 ordinateurs.

*Deux principaux chantiers ont été menés par le service au cours de l'année 2017 :*

- le service a participé à la phase de tests d'un serveur vocal interactif destiné à offrir aux usagers un numéro d'appel unique national de mise en relation avec les services de renseignement en droit du travail. Ce serveur vocal interactif a pour objectif de simplifier l'accès aux renseignements en droit du travail et à améliorer le service rendu aux usagers.
- le service a accompagné la mise en œuvre de la politique nationale de renforcement de la sécurité des mots de passe des utilisateurs des Direccte, ceci afin de mieux protéger les données des agents et par extension également celles des usagers de la Direccte.



## Études et statistiques

Le service Études, Statistiques, Évaluation (SESE) produit et met à disposition informations et analyses pour répondre aux besoins des services de la Direccte. Il réalise des études, des travaux statistiques et contribue aux évaluations de politiques publiques.

*Les faits marquants 2017 :*

- la mise au point d'un tableau de bord socioéconomique régional et départemental automatisé avec le concours d'un étudiant en licence de statistiques de Vannes (session d'apprentissage 2016-2017).
- la réalisation d'une étude sur l'entrepreneuriat féminin en partenariat avec la DRDFE et l'INSEE Bretagne.

Dans la collection "Direccte Analyses", la rédaction de deux notes sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (plan 500 000) et sur l'alternance en Bretagne en 2016.

La contribution au dossier "Pauvreté et précarité en Bretagne" à paraître au printemps 2018 (INSEE).

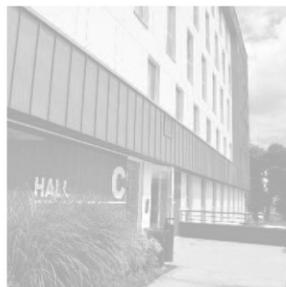
*Retrouvez les travaux du service sur : [www.bretagne.direccte.gouv.fr](http://www.bretagne.direccte.gouv.fr) – rubrique et statistiques*

La Direccte Bretagne s'engage pour la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.





Le Newton  
3 bis avenue de Belle Fontaine  
CS 71714 – 35517 Cesson-Sévigné Cedex  
Standard : **02 99 12 22 22**



## **4 Unités départementales**

au plus près des territoires

### **Côtes d'Armor**

Place Salvador Allende – BP 2248  
22022 Saint-Brieuc  
Standard : **02 96 62 65 65**

### **Finistère**

18 rue Anatole Le Braz  
CS 41021 – 29196 Quimper Cedex  
Standard : **02 98 55 63 02**

### **Ille-et-Vilaine**

3 bis avenue de Belle Fontaine  
CS 71714 – 35517 Cesson-Sévigné Cedex  
Standard : **02 99 12 22 22**

### **Morbihan**

Parc Pompidou – Rue de Rohan  
CS 13457 – 56034 Vannes Cedex  
Standard : **02 97 26 26 26**